



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 janvier 2023

Je suis un dirigeant (ou une personne assimilée) et je déclare mes transactions sur titres

Les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes doivent déclarer à l'AMF les opérations qu'elles réalisent sur les titres financiers de la société au sein de laquelle elles exercent leurs fonctions. Les personnes ayant un lien étroit avec elles doivent également faire ces déclarations. Zoom sur ce qu'il faut savoir et les modalités de déclaration à l'AMF.

La réglementation, en bref

Les dirigeants et les personnes ayant un lien étroit avec eux doivent déclarer, dans les 3 jours ouvrés, à l'émetteur et à l'AMF, certaines opérations dont la liste figure dans le [guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée](#) URL = [https://www.reglement-general.amf-france.org/Reglementation/Doctrine/Doctrine-list/Doctrine.html?xtcr=2&isSearch=true&docId=workspace%3A%2F%2FspacesStore%2F79c5176f-4092-4eda-b87c-eeed641df923&lastSearchPage=http%3A%2F%2Fwww.amf-france.org%2FmagnoliaPublic%2Famf%2FResultat-de-recherche.html%3FTEXT%3Dinformation%26%2343%3Bpermanente%26LANGUAGE%3Dfr%26isSearch%3Dtrue%26simpleSearch%3Dtrue%26valid_recherche%3DValider&xtmc=information-permanente&category=l+-+Emetteurs+et+information+financi%C3%A8re&docVersion=1.0] dès lors que leur montant global au cours de l'année civile est supérieur à 20 000 euros.

Les modalités de déclaration à l'AMF

La déclaration de ces opérations doit être effectuée via [l'Extranet ONDE](https://onde.amf-france.org/remiseinformationemetteur/client/ptremiseinformationemetteur.aspx) URL = [https://onde.amf-france.org/remiseinformationemetteur/client/ptremiseinformationemetteur.aspx].

Pour votre première déclaration, vous devez créer un compte, en cliquant sur « créer un compte » depuis la page d'accueil de l'extranet. Une fois connecté sur votre compte, vous disposerez de toute l'aide nécessaire pour remplir votre déclaration.

En cas de difficultés :

- Pour la création de compte ou pour tout autre problème technique, vous pouvez nous contacter à Onde_Administrateur_Deposant@amf-france.org
- Pour toute question relative au contenu d'une déclaration, vous pouvez nous contacter à Onde_Suivi_DeclarationDirigeant@amf-france.org

Attention, un dirigeant, en tant qu'actionnaire peut être soumis à d'autres formalités déclaratives.

MON CONTACT À L'AMF

— Direction des émetteurs - Suivi des déclarations des dirigeants

Onde_Suivi_DeclarationDirigeant@amf-france.org

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

12 janvier 2023

L'intelligence
artificielle, vers de
nouveaux apports
pour les régulateurs



RAPPORT / ÉTUDE

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

12 janvier 2023

Analyse automatique
des facteurs de risques
publiés par les sociétés
cotées : un cas d'usage
du langage naturel pour
l'AMF



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

28 octobre 2022

L'AMF publie ses
recommandations et
les résultats de ses
travaux de revue des
états financiers à
l'approche de l'arrêté
des comptes 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02